

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 48
DATE DE LA CONVOCATION	22/01/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/02/2026

OBJET :

**Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) -
Remplacement de membres titulaire et suppléant pour la commune de Curbans**

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Béatrice CRUZ , M. Loïc BOIVIN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Gérald BORDIGA procuration à M. Jean-Baptiste AILLAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, Mme Laurence ALLIX, M. Frédéric LOUCHE, M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine ASSO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise (SCOT) dont le périmètre englobe 4 EPCI (soit 80 communes) a été créé le 28.01.2001. Il a pour objet l'élaboration et le suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale tel que défini par le code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L 141-1 et suivants.

A ce titre, il est chargé de la concertation, de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCOT met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations d'équipements commerciaux, de protection des paysages et des espaces naturels et agricoles, ainsi qu'en matière de prévention des risques. Il définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle intercommunale et fédère au sein d'un même document l'ensemble des problématiques qui concourent à l'organisation de l'espace. L'ensemble des documents sectoriels (PLH, PLU, PDU...) doivent lui être compatibles.

Les statuts du syndicat prévoient en leur article 7 que le comité syndical est administré par un conseil composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres. La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance doit désigner 22 membres titulaires, dont 6 au titre de la ville de Gap et dans les mêmes proportions, 22 suppléants.

Suite à la démission de M. Francesco ALLEGRA de ses fonctions de délégué titulaire du SCOT et désignant de nouveaux représentants au SCOT de l'aire gapençaise pour la commune de CURBANS par délibération en date du 26 mai 2025, il convient de désigner les nouveaux membres titulaire et suppléant pour cette commune.

Décision :

Vu les articles L.2121-33, L.5212-6 à L.5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 créant la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'aire gapençaise ;

Considérant la démission de M. Francesco ALLEGRA de ses fonctions de délégué titulaire du SCOT pour la commune de CURBANS par délibération en date du 26 mai 2025, il convient de désigner les nouveaux membres titulaire et suppléant pour cette commune ;

Il est proposé :

Article 1 : de désigner les nouveaux membres titulaire et suppléant de la commune de Curbans, pour représenter cette commune au SCOT.

Article 2 : de nommer Mme ALLIX Laurence, membre titulaire du SCOT et Mme ALLAMANNO Blandine, membre suppléant du SCOT, pour la commune de CURBANS.

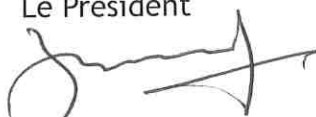
Article 3 : de constater la liste actualisée des membres du SCOT représentant la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance au SCOT.

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BARCILLONNETTE	- BENOITS Yves	- LAUZIER Danièle
CHATEAUVIEUX	- AILLAUD Jean-Baptiste	- SERRES Gilles
ESPARRON	- ALLEC Patrick	- VINOT Philippe
FOUILLOUSE	- AYACHE Serge	- WARIN Gérard
GAP	- DIDIER Roger - GRENIER Maryvonne - BOUTRON Claude - BROCHIER Jean-Louis - MOSTACHI Ginette - BUTZBACH Pimprenelle	- MAZET Jérôme - REYNIER Joël - MEDILI Vincent - AUGUSTE Cédryc - BERNERD Françoise - DAVID Isabelle
JARJAYES	- BORDIGA Gérald	- FRADIN Marie
LARDIER	- COSTORIER Rémi	- ALLAUD Laurent
LETTRET	- ODDOU Rémy	- LAFONT Jean-Claude
NEFFES	- GAY-PARA Michel	- NEBON Claude
LA SAULCE	- GRIMAUD Roger	- LONG Bernard
SIGOYER	- DUGELAY Denis	- ALLAIN-LAUNAY Mathieu
TALLARD	- ARNAUD Jean-Michel	- LAZARO Marie-Christine
VITROLLES	- JOUBERT Claudie	- RICHIER Nicolas
PELLEAUTIER	- HUBAUD Christian	- BONNARDEL Guy
LA FREISSINOUSE	- BOIVIN Loïc	- CHENAVIER Gérald
CURBANS	- ALLIX Laurence	- ALLAMANNO Blandine
CLARET	- LOUCHE Frédéric	- BENISTANT Valérie

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 54

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Catherine ASSO

Transmis en Préfecture le : - 5 FEV 2026

Affiché ou publié le : - 5 FEV 2026